

10 gr. par jour, en paquets ou en cachets. *Lavements*, chez les enfants, 2 à 3 cuillerées à café dans 60 gr. d'eau.

Birmenstorf. — Petite ville de Suisse, canton d'Argovie, à 10 km de Zurich. Sources salines sulfatées froides, jaillissant à 2 km de Baden. Il n'y a pas d'établissement à Birmenstorf, dont l'eau minérale est seulement recueillie pour l'exportation. Eau purgative, sulfatée-magnésienne (22 gr. p. 1000), sulfatée-sodique (7 gr. p. 1000), chlorurée-magnésienne (1 gr. 15 p. 1000). Saveur franchement amère, sans l'arrière-goût salé et désagréable de la plupart des autres eaux sulfatées-magnésiennes. Un verre d'eau à jeun.

Bismuth (Azotate basique de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, plus ou moins solubilisée en présence des acides tartrique et citrique, ou des albuminoïdes en milieu alcalin; se transforme dans l'intestin, en sulfure de bismuth (selles noires).

Effets physiol. et tox. — Agit comme topique absorbant, et antiseptique par mise en liberté d'acide azotique. Inoffensif à l'intérieur, même à très hautes doses. Son usage externe (sur les plaies) a pu déterminer une stomatite toxique, parfois compliquée d'ulcérations, de fièvre avec vomissements, diarrhée, albuminurie.

Prop. thérap., indicat. — *Usage int.* : Antidiarrhéique; analgésique (à titre de pansement de la muqueuse gastrique) dans les gastrites ulcéreuses, l'hyperchlorhydrie, l'ulcère gastrique (v. c. m.).

— *Usage ext.* : Utilisé pour panser certaines plaies, les érosions superficielles (herpès génital), les dermatoses (zona, eczéma, etc.); entre dans la composition des pommades, des pâtes couvrantes; employé en injections uréthrales dans la blennorrhagie.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*, en bols, cachets, ou en suspension dans un liquide; *enfants*, 1 à 4 gr.; *adultes*, 6 à 10 gr., 20 gr. en pansement gastrique. — *Usage ext.*, poudre, pommades, pâtes.

Bols antidiarrhéiques :

Sous-nitrate de bismuth. }
Diascordium. } $\bar{a}\bar{a}$ 5 gr.

Diviser en 20 bols à prendre en un jour.

Cachets antidiarrhéiques :

Sous-nitrate de bismuth. 75 centigr.
Poudre de quinquina. 25 —
Poudre d'opium brut. Deux —

Pour un cachet, 5 à 10 cachets dans les 24 heures.

Potion contre l'ulcus :

Sous-nitrate de bismuth. 10 à 20 gr.
Chloroforme 1 —
Eau distillée de menthe. 150 à 300 —

A prendre, en une fois, le matin à jeun.

Pâte couvrante (eczéma sec) :

Menthol cristallisé. 30 centigr.
Vaseline. }
Lanoline. } $\bar{a}\bar{a}$ 15 —
Sous-nitrate de bismuth. }
Oxyde de zinc. } $\bar{a}\bar{a}$ 10 gr.

Potion antidiarrhéique :

Sous-nitrate de bismuth. 10 gr.
Laudanum de Sydenham. XX gouttes.
Hydrolat de menthe. 10 gr.
Infusion de bistorte. 70 —
Sirop de ratanhia. 30 —

En trois fois dans la journée.

Poudre à priser (coryza) :

Sous-nitrate de bismuth. }
Acide borique. } $\bar{a}\bar{a}$ 10 gr.
Borax. }
Menthol cristallisé. 20 centigr.
Chlorhydrate de cocaïne. 10 —

Poudre pour panser le zona :

Sous-nitrate de bismuth. }
Poudre de talc. } $\bar{a}\bar{a}$ 10 gr.
Stovaine. 10 centigr.

Lavement antidiarrhéique :

Sous-nitrate de bismuth. 20 gr.
Eau gommée au 1/20, ou mucilage de pépins de coings. 160 —

Bismuth (Sous-gallate de) ou Dermatol. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre jaune-citron, inodore, presque insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, soluble dans la lessive de soude (de vient rouge).

Prop. thérap., indicat. — Astringent, antiseptique; employé à l'intérieur contre la diarrhée, mais surtout à l'extérieur, pour panser les ulcères, les cancers ulcérés, les chancres, les gommés, l'eczéma suintant.

Formes pharmac., doses. — A l'intérieur, 2, 3 et 6 gr. en potion ou par prises de 30 à 50 centigr.

Potion antidiarrhéique :

Dermatol. 10 gr.
Julep gommeux. 100 —
Sirop de coings. 80 —

Cuillerée à soupe toutes les heures.

Cachets antidiarrhéiques :

Dermatol. }
Craie préparée. } $\bar{a}\bar{a}$ 50 centigr.
Poudre d'opium brut. Deux centigr.

Pour un cachet, 4 à 6 par jour.

Pâte contre l'eczéma :

Dermatol. }
Oxyde de zinc. } $\bar{a}\bar{a}$ 10 gr.
Acide salicylique. 30 centigr.
Vaseline. 15 gr.
Lanoline. 5 —

Bismuth (Oxyiodogallate de). — Voir AÏROL.

Bismuth (Salicylate de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, cristalline, inodore et insipide, se décomposant aisément dans l'intestin pour dégager son acide salicylique.

Prop. thérap., indicat. — Antiseptique intestinal, antidiarrhéique; comme topique, contre l'hyperhidrose palmaire ou plantaire.

Formes pharmac., doses. — 1 à 8 gr. en cachets ou potion gommeuse. *Enfants*,

50 centigr. par année d'âge, jusqu'à 3 gr.

Cachets (antiseptie intestinale) :

Salicylate de bismuth. 50 centigr.
Benzo-naphtol 30 —

Pour un cachet, 6 à 8 par jour.

Poudre contre l'hyperhidrose :

Salicylate de bismuth. 10 gr.
Poudre de talc. 20 —

Potion antidiarrhéique :

Salicylate de bismuth. 12 gr.
Elixir parégorique. 15 —
Glycérine pure. 60 —
Eau distillée de menthe. 150 —

Cuillerée à soupe toutes les heures.

Bistorte. — *Polygonum Bistorta* (Polygonacées). On utilise la racine riche en tannin.

Prop. thérap., indicat. — Astringent, antidiarrhéique, entre dans la composition du diascordium.

Formes pharmac., doses. — *Décoction*, 1 à 20 gr. p. 1000. *Extrait*, 1 à 4 gr. en pilules.

Incompatib., comme le tannin, avec les sels de fer, l'albumine.

Blanc de baleine (Cétine). — Extrait des cavités du crâne du cachalot à grosse tête.

Caract. phys. et chim. — Masse blanche, pailletée, onctueuse au toucher, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles.

Usage thérap. — Sert d'excipient pour préparer le *cold-cream*.

Cold-cream :

Blanc de baleine. 60 gr.
Cire blanche. 30 —
Huile d'amandes douces. 215 —
Eau de roses. 60 —
Teinture de benjoin. 15 —
Huile volatile de roses. X gouttes.

Blennorrhagie. — I. *Blennorrhagie de l'homme* — (a) *Blennorrhagie aiguë*. Dès que la maladie est reconnue, le sujet, mis à un repos relatif, portera, le jour, un *suspensoir* bien garni d'ouate. Tout en continuant à s'alimenter largement,

il devra s'abstenir de vin pur, bière, liqueurs, café, thé, aliments épicés, asperges, truffes, et surtout éviter toute excitation génitale. Seront également proscrits : les exercices violents, les sports, la bicyclette et l'équitation. Le séjour au lit, quand il est possible, abrège beaucoup les accidents.

Le traitement varie avec les phases de l'écoulement. Quand est déclarée la période aiguë (écoulement franchement purulent, mictions douloureuses, rougeur et tuméfaction du méat, infiltration dure du canal), le traitement antiphlogistique classique reste le plus inoffensif. Par contre, si l'infection, toute récente, ne se traduit que par un suintement muqueux ou opalin, datant de quelques heures, il est indiqué de recourir aux grands lavages antiseptiques (méthode de Janet), également efficaces contre tout écoulement subaigu indolore (récidive) ou parvenu à son déclin.

Le traitement traditionnel de la période aiguë consiste : 1° à rendre les urines moins irritantes par dilution, en ajoutant à la boisson quotidienne 1 litre d'eau alcaline naturelle (Vals, Vichy, Pougues, Évian) ou artificielle (3 gr. de bicarbonate de soude ou 1 gr. de salicylate) sucrée à volonté (sirop de limon, de groseille, d'orgeat) et buë entre les repas; 2° à modérer la congestion locale par de grands bains de 20 minutes, pris tous les 2 jours; 3° à combattre les érections nocturnes, par le repos sur un lit dur et peu couvert, dans le décubitus latéral, par des bains locaux et des enveloppements froids de la verge, par l'administration de bromure de camphre (1 gr. à 1 gr. 50 en pilules, dragées ou piqûres), d'extrait de belladone (1 centigr. en suppositoires) ou d'antipyrine (1 gr. en lavements); 4° enfin, à prévenir les infections secondaires par des soins d'antisepsie externe : toilette du gland et du prépuce, 2 à 3 fois par jour, avec une solution de permanganate de potasse au 1/2000, pansements fréquents du méat avec des rondelles de coton hydrophile stérilisé. La rétention d'urine, complication possible de la phase aiguë, occasionnée par un écart de régime, une in-

jection irritante, cède habituellement aux bains tièdes prolongés (1 heure ou plus), à l'application de compresses froides sur l'hypogastre et le périnée; sinon, elle réclame l'intervention du cathétérisme, avec une sonde molle de Nélaton (stérilisée) de calibre moyen, succédant à un large lavage du gland et de l'urètre à l'eau boriquée. Ces simples mesures hygiéniques suffisent parfois à guérir la blennorrhagie; mais habituellement, la guérison complète exige une intervention plus active qui trouve son indication quand, après 2 ou 3 semaines, la douleur, la rougeur et l'œdème du méat ayant cessé, l'écoulement est devenu laiteux, muco-purulent et filant, ou même séro-muqueux. Alors seulement (jamais plus tôt, sous peine d'échec) peuvent entrer en jeu les balsamiques représentés, suivant les susceptibilités individuelles, soit par le baume de copahu (8 à 12 gr. en opiat ou capsules, aux repas), soit par le cubèbe (10 à 30 gr. associés ou non au copahu, sous forme d'opiat), soit par l'essence de santal citrin (2 à 6 gr. en capsules de 40 centigr. aux repas), soit par le baume de gurgun (4 gr. en potion, Vidal), l'extrait fluide de kawa-kawa (XX à XL gouttes, 3 fois par jour — Dupouy-Lewin), analgésique et anaphrodisiaque, ou le gonosan (Riedel), solution de résine pure de kawa (20 p. 100) dans l'essence de santal. Le copahu et le cubèbe, très efficaces, sont souvent mal tolérés par le tube digestif et exposent à des érythèmes intenses. Moins irritant, le santal donne, pourtant, à hautes doses, de vives douleurs de reins; il est vrai que son dérivé l'arrhéol (2 gr. à 2 gr. 50) n'aurait pas cet inconvénient. Le gonosan, rendant les urines bactéricides à l'égard du gonocoque, se montre souvent très actif. Les balsamiques doivent être prescrits d'emblée à doses massives; en même temps, les bains seront suspendus et les boissons ramenées au strict nécessaire. Dans les cas favorables, l'écoulement diminue de moitié ou des 3/4 dès les premiers jours, et cesse le 10^e ou 12^e. On poursuit alors les balsamiques une dizaine de jours, en réduisant très

graduellement la dose jusqu'à suppression. L'hygiène et la continence seront encore observées trois semaines au moins après guérison, sous peine de récurrence. Mené méthodiquement, le traitement par les balsamiques réussit très souvent.

La méthode des grands lavages de Janet est indiquée : 1° quand l'écoulement, encore récent, à peine teinté, est plutôt muqueux et ne comporte ni rougeur marquée, ni tuméfaction des lèvres du méat; 2° quand la chaude-pisse, à son déclin, n'est plus que subaiguë. Même dans ces conditions, elle est absolument contre-indiquée par les complications suivantes : mal de Bright (anurie possible), cardiopathies, vieillesse ou athérome avancés, orchite, prostatite, cystite, foyers périurétraux d'infiltration ou de suppuration, préexistence d'un rétrécissement urétral serré (commencer par le dilater). La technique de la méthode est la suivante : l'outillage consiste en un bock d'un litre en verre gradué muni d'un tube de caoutchouc de 2 m. 50 terminé par une canule à bout conique très obtus (canule de Janet). Le bock est rempli d'une solution tiède (au 1/2000 en moyenne) de permanganate de potasse et le tube est amorcé. Après miction et lavage du gland et du méat à l'eau savonneuse et avec la solution de permanganate, le malade est étendu sur une chaise longue ou un fauteuil bas; on procède d'abord au lavage de l'urètre antérieur : élevant le bock à 50 cm seulement au-dessus de la verge, on remplit le canal, mais pour le laisser se vider dès qu'il est distendu, en écartant un peu la canule du méat, et on répète cette manœuvre jusqu'à épuisement du liquide. Ainsi passe, matin et soir, dans l'urètre, un litre de solution tiède à 1 p. 2000, 4000 ou 5000, selon la susceptibilité du sujet. Dans les cas favorables, un lavage par 18 ou 24 heures devient suffisant au bout de 3 ou 4 jours. Alors, quand le canal ne montre plus trace d'inflammation, on peut élever peu à peu le titre des solutions (0,75 à 1 gr. p. 1000) et espacer les lavages (36-48 heures) à mesure que se tarit l'écoulement. Une récurrence survient-elle, les lavages quotidiens avec la solu-

tion à 1 p. 1000 doivent être aussitôt repris. Tel est le traitement convenable, quand l'urètre antérieur est seul infecté. Quand l'urètre postérieur est pris, les lavages doivent pénétrer jusqu'à la vessie. Dans ce but, on élève le bock à 1 m. 50 au-dessus de la verge et on adapte exactement la canule au méat; puis, on invite le malade à pousser comme pour uriner; il sent alors lui-même l'arrivée du liquide dans la vessie; on en règle l'écoulement (par pression sur le tube) pour le suspendre et retirer la canule quand le sujet éprouve une forte envie d'uriner qu'on le laisse satisfait. La même manœuvre est répétée à plusieurs reprises jusqu'à épuisement du liquide. Le lavage de l'urètre postérieur, que doit toujours précéder celui de l'urètre antérieur, s'opère avec des solutions plus faibles (1 p. 4000); on ne triomphe pas toujours d'emblée du spasme de la portion membraneuse, surtout chez les nerveux; cet échec pourra être évité par l'instillation préalable, dans l'urètre antérieur, d'une solution de cocaïne ou mieux de stovaine au 1/400 qui y sera laissée une minute. Ainsi se pratique la méthode des grands lavages; appliquée à temps, elle peut être réellement abortive et amener la guérison en 10 ou 12 jours; mais le fait n'est pas constant. Opposée aux formes subaiguës, en pleine phase d'état, ce qui impose l'usage de solutions faibles (au 1/4000), elle tarit, il est vrai, très rapidement l'écoulement, mais la guérison définitive tarde souvent plusieurs semaines. Par contre, institués à la période de déclin, les lavages guérissent radicalement en quelques jours (10 lavages), à moins d'urétrite chronique. Le permanganate de potasse est le microbicide électif du gonocoque. Cependant, s'il échoue, on peut lui substituer avec succès soit le protargol (solution à 1 p. 1000), l'iodure d'argent (en émulsion dans du mucilage de graines de coing) ou le collargol (solution à 2 p. 1000, Balzer). Bien maniée, la méthode de Janet non seulement réduit considérablement l'écoulement, mais enrayer les progrès de l'infection gonococcique et en prévient les

habituelles complications. Malheureusement bien des cas particuliers lui échappent (cas tardifs), et, dans la pratique, elle ne profite qu'à une certaine classe de malades, puisqu'elle exige l'intervention personnelle et prolongée du médecin. Lorsque, malgré la destruction du gonocoque par le permanganate, l'écoulement persiste, entretenu par des agents d'infection secondaire, les grands lavages seront pratiqués avec une solution de *sublimé* à 1 p. 20000 ou 30000 ou d'*oxycyanure de mercure* (1/4000). Quant aux injections urétrales faites par le malade lui-même, elles sont à peu près tombées en désuétude, surtout les *injections dites abortives au nitrate d'argent*, toujours dangereuses. Cependant, à la période de déclin, et faute de mieux, les injections antiseptiques peuvent rendre des services. On les administre avec une seringue en verre de 5 à 6 c. c., à bout conique. Le malade, après avoir uriné et poussé plusieurs injections à canal ouvert, remplit finalement le canal, sans forcer, en effaçant le méat par pression, et maintient le liquide 2 ou 3 minutes dans l'urèthre. Les solutions usuelles sont celles de *permanganate de potasse* (1/2 p. 1000), de *résorcine* (2 à 4 p. 100) et surtout de *protargol* (0,25 à 0,50 p. 100), cette dernière particulièrement efficace. Le moindre défaut des injections est de n'atteindre que l'urèthre antérieur; trop souvent, les malades, en les pratiquant sans asepsie ou brutalement, s'exposent à des complications (orchite, cystite, etc.).

b) *Blennorrhagie chronique*. — Les cas récents (goutte matinale contenant le gonocoque) peuvent céder aux grands lavages quotidiens de *permanganate* (solutions à 1 p. 4000, 2000 ou 1000) par séries de 8 à 10, renouvelées jusqu'à disparition du gonocoque. Quand la goutte qui persiste renferme des agents d'infection secondaire, mieux vaut recourir aux solutions de *protargol*, de *sublimé* (1/2000) ou d'*oxycyanure de mercure* (1/4000). Lorsque la goutte matinale est aseptique ou persiste malgré les lavages, la pratique des *instillations locales* avec la sonde à boule olivaire et la

seringue de Guyon (XV à X gouttes de solution de *nitrate d'argent* au 1/50 ou au 1/30 ou XL à L gouttes de solution de *protargol* au 1/50 ou au 1/10 tous les 3 ou 4 jours) peut parfaire la guérison après que le siège des lésions a été précisé par l'*épreuve des 2 verres*, le *catéthérisme* ou l'*endoscopie*. Dans ces conditions, l'effet du caustique (qui exaspère d'abord l'écoulement) peut être circonscrit soit au cul-de-sac du bulbe, soit à l'urèthre membraneux ou prostatique. Quand l'infection gonococcique est cantonnée dans les follicules de l'urèthre ou de la prostate, il importe, avant les lavages, de vider les foyers infectés par un *massage de la paroi uréthrale* (sur Béniqué n° 55-60) ou de la prostate (par toucher rectal). Mayer (Berlin) a appliqué avec succès la *méthode de Bier* à l'uréthrite chronique, avec une sonde rigide à ouvertures latérales, adaptée à un appareil aspirateur (après lavage du canal). Les cas invétérés comportent presque toujours des *sténoses urétrales* (par infiltration ou début de sclérose) justiciables de la *dilatation méthodique* (tous les 3 jours), poussée jusqu'au n° 60 Béniqué (Lebreton). Certaines infiltrations ou lésions glandulaires réclament l'intervention directe, sous le contrôle de l'*uréthroscope*, soit du *galvano-cautère à pointe fine*, soit du *stylet électrolyseur de Kollmann*, soit d'un tampon imbibé de *glycérine au nitrate d'argent* (2 p. 100) ou au *sulfate de cuivre* (2 p. 100). Le séjour dans l'urèthre (la nuit) de *bougies en glycérine solidifiée* renfermant divers agents modificateurs : *ichthyol*, *iodoforme*, *tannin*, peut, quand il est toléré, rendre quelque service. Dans les cas invétérés, il est permis parfois d'espérer la guérison spontanée, hâtée par la médication tonique (*fer*, *arsenic*, *hydrothérapie*, *cures d'air*).

c) *Complications*. — Des articles spéciaux sont consacrés à l'*orchite*, à la *balanoposthite* et au *rhumatisme blennorrhagique*. Lorsque la *folliculite* s'éternise ou aboutit à une fistule, il faut la traiter par le *galvano-cautère*. La *périuréthrite*, quand elle se complique de foyers suppurés des corps caverneux, nécessite

l'ouverture de ceux-ci suivie de lavages antiseptiques et, plus tard, de bains de verge très chauds et prolongés, pour prévenir les indurations consécutives. A la *coupérite* douloureuse on oppose les compresses boriquées chaudes, et, en cas de suppuration, l'incision au point le plus sensible. La moindre poussée de *prostatite* impose la suspension de tout traitement local et le repos au lit avec *applications chaudes et humides* sur le périnée. On y joindra les *grands bains* quotidiens, les *bains de siège chauds* répétés, les *grands lavements chauds* pris au lit matin et soir (1 litre à 42°-45°. Reclus), les *suppositoires calmants* (*opium*, *belladone*, *cocaine*, *ichthyol*) et les *laxatifs doux* (ni aloés, ni drastiques), pour prévenir la constipation. La *prostatite suppurée* est justiciable de l'*incision périnéale précoce*; en cas de *rétenction d'urine*, les sondes molles en caoutchouc sont seules inoffensives. La *prostatite chronique* réclame, outre un *régime sévère* (ni boissons alcooliques, ni aliments épicés; peu de liquide, coït rare), l'usage des *laxatifs* et des *lavements chauds* et le *massage de la glande* (par la voie rectale). La *cystite aiguë* est justiciable : d'abord de la médication alcaline, émolliente et calmante : repos au lit, bains, lavements tièdes, *salicylate* (2 à 4 gr.) et *biborate de soude* (25 centigr. à 2 gr.), compresses hypogastriques chaudes, *suppositoires opiacés belladonnés*, régime lacté absolu ou mitigé; plus tard, à la fin, de l'infusion de *bourgeons de sapin* et du *benzoate de soude* (2 à 3 gr.). Ces derniers agents associés aux eaux de Vals, Vittel, Évian, conviennent aussi à la *cystite chronique simple*, sans fermentation ammoniacale, celle-ci réclamant au contraire l'usage des acides (*acide benzoïque*, 30 centigr.), du *salol* et surtout des balsamiques (4 à 6 capsules de *santal* ou 3 à 10 pilules de *térébenthine cuite* du codex dosées à 40 centigr.). Si les balsamiques échouent, on peut recourir aux *instillations* (solution de nitrate d'argent au 1/50 X à XX gouttes, ou de sublimé au 1/1000 ou au 1/5000 XX à XXX gouttes, Guyon) aidées des *lavages à la sonde* avec une solution de *permanganate* au

1/1000 additionnée, par litre, de 25 centigr. de *nitrate d'argent* ou de 5 centigr. de *sublimé*.

II. *Blennorrhagie de la femme*. — a) *Blennorrhagie aiguë*. — Pendant la première période, les *grands bains* prolongés, les *lotions externes* à l'eau boriquée tiède, les *pansements ouatés* de la vulve font, avec le repos au lit, les *alcalins* et le *régime* (le même que chez l'homme), tous les frais du traitement. Quand l'examen au spéculum devenu possible a montré l'intégrité du vagin, on se borne à cautériser la muqueuse vulvaire chaque jour ou tous les 2 jours, au *nitrate d'argent* (sol. au 1/50) et à la panser avec de la *vaseline ichthyolée*, en s'abstenant d'injections, qui pourraient propager l'infection. Si la *vaginite* existe, on lui oppose soit les injections avec 2 litres de solution tiède de *permanganate de potasse* (au 1/4000 ou au 1/2000), ou de *sublimé* (au 1/5000 ou au 1/2000) répétées 2 à 3 fois par jour, soit, de préférence, les *badigeonnages de la muqueuse* tous les 2 ou 3 jours avec une solution de *nitrate d'argent* (au 1/50 ou au 1/30), suivis de pansements avec des tampons à la *glycérine salolée* ou *iodoformée*. On peut encore, si l'utérus est indemne, répéter ces badigeonnages tous les jours, en les faisant précéder du *brossage au savon* et du *rinçage antiseptique* minutieux de la surface vaginale, et suivre d'un *tamponnement soigneux* à la ouate ou à la gaze *iodoformée* ou *salolée*. Quand la métrite est intense, mieux vaut se contenter des injections. L'*uréthrite* de la femme est également justiciable soit des *grands lavages au permanganate de potasse*, mais pratiqués avec la *sonde à jet rétrograde* de de Pezzer, soit des *instillations* (XX gouttes d'une solution au 1/50). Généralement limitée au col, la *métrite* réclame un traitement intra-utérin prudent (attouchements de la muqueuse avec un tampon d'ouate imbibé de *permanganate de potasse* (solution à 1 ou 2 p. 100), de *glycérine gaiacolée* (au 1/10), de *naphtol camphré* ou de *nitrate d'argent* (sol. au 1/20).

b) *Blennorrhagie chronique*. — Celle de la femme réclame l'emploi des mêmes

agents antiseptiques et caustiques que le déclin de la forme aiguë, mais en solutions plus fortes. Le traitement minutieux et prolongé offre, dans ces cas, une haute portée prophylactique, ainsi, du reste, que celui de la *métrite chronique* et de la *bartholinite* (*incision large* dans la forme aiguë, *injections interstitielles de chlorure de zinc* dans la forme chronique, Jullien). La *cystite* cède aux mêmes moyens curatifs que chez l'homme. Le traitement de la *salpingite*, de la *pelvi-péritonite blennorrhagiques*, est du ressort de la gynécologie.

Blésité. — La *blésité* (ou *zéziement, clichement*), vice de prononciation des consonnes linguales *s, z, g, ch*, ne dépend d'aucune malformation organique, mais d'une habitude fautive. Elle peut toujours disparaître en 15 à 20 jours, sans risque de récurrence, par des *exercices méthodiques d'orthophonie* basés uniquement sur la physiologie du langage (Chervin).

Bleu de méthylène. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre amorphe, d'un bleu foncé, mate, inodore, insipide, soluble dans 60 p. d'eau distillée.

Effets physiol. et tox. — Un quart d'heure après son ingestion, l'urine devient verdâtre, puis bleu-vert après 2 heures, enfin bleu foncé au bout de 4 heures; s'élimine encore à l'état de leucodérivés, oxydables à l'air, partie spontanément, partie après ébullition avec de l'acide acétique. Ces propriétés ont été utilisées par Achard et Castaigne pour apprécier la perméabilité rénale; par Chauffard, Cavasse et Castaigne, pour apprécier la valeur fonctionnelle de la cellule hépatique. L'intolérance de l'organisme pour le bleu peut se traduire: 1° par des nausées, des vomissements, du pyrosis, de la diarrhée; 2° par de la céphalée, des vertiges, de la courbature; 3° par de la pollakiurie ou même du ténésme vésical.

Prop. thérap., indicat. — Doué de propriétés bactéricides variables à l'égard 1° de l'hématozoaire du paludisme (succédané et synergique de la quinine, quand elle est mal tolérée ou contre-indiquée par la grossesse); 2° du gonocoque (pré-

conisé en injections dans la blennorrhagie); 3° du bacille fusiforme de Vincent (préconisé contre la stomatite ulcéromembraneuse et l'angine de Vincent); 4° d'autres micro-organismes (utilisé dans le traitement de la dysentérie, de l'entérite tuberculeuse, de l'ozène, des conjonctivites infectieuses). Est aussi un sédatif de la douleur, efficace dans le tabes, les polynévrites, les névralgies; moins dans le rhumatisme aigu. A encore été vanté dans le traitement du diabète, de la sclérose rénale (action inconstante, parfois nocive), de l'hyperchlorhydrie. Recommandé comme agent de suggestion dans l'hystérie (en pilules), comme topique contre l'eczéma séborrhéique des plis, contre les plaques muqueuses.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*, 5 à 50 centigr. en cachets, capsules, pilules glutineuses. La plupart des accidents toxiques sont imputables à des doses excédant 1 gr. — *Usage ext.*, en poudre, solutions, lavements, collyres, solutions pour injections intra-musculaires.

Cachets (non irritants pour la vessie):

Bleu de méthylène . . . 5 centigr.
Poudre de noix muscade 10 —
Lactose pulvérisé 20 —

Pour un cachet (5 à 7 par jour).

Capsules:

Bleu de méthylène . . . 5 centigr.
Essence de santal . . . 25 —

Pour une capsule (blennorrhagie).

Suppositoires:

Bleu de méthylène . . . 6 centigr.
Extrait de belladone . . . 2 —
Beurre de cacao 3 gr.

Pour un suppositoire.

Solution (pour injections intra-musculaires):

Bleu de méthylène 50 centigr. à 1 gr.
Eau distillée stérilisée . . . 10 —

Injecter 1 c. c.

(Pour plus de détails, voir: G. POUCHET. *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 4^e série, p. 133).

Bois de Panama. — Voir QUILLAJA.

Boldo. — *Peumus Boldus* (Monimiacées). Arbuste du Chili dont les feuilles sont employées dans le pays contre les affections du foie et des voies urinaires. Elles contiennent: un alcaloïde (*boldine*), un glucoside (*boldoglucine*), une huile essentielle, du tannin et de la gomme.

Effets physiol. et tox. — Le boldo agit à titre de stimulant général, d'excitant des fonctions urinaire et hépatique; à doses excessives, l'essence et la teinture provoquent des vomissements et de la diarrhée. La *boldoglucine* serait, pour Laborde, hypnotique (?) et cholagogue. La *boldine* est un poison convulsivant.

Prop. thérap., indicat. — Le boldo a été surtout préconisé dans le traitement de la lithiase biliaire, de l'ictère catarrhal, de la congestion hépatique, pour rétablir ou régulariser la sécrétion biliaire et favoriser la diurèse.

Formes pharmac., doses. — Infusion (10 p. 1000). Teinture XX à LX gouttes.

Élixir de Boldo:

Feuilles de boldo contusées. . . 50 gr.
Alcool à 90° 100 —
Vin de Malaga 1 litre.

Par verre à liqueur.

Boldine. — Alcaloïde du Boldo.

Caract. phys. et chim. — Poudre blanche, très amère, presque insoluble dans l'eau; très soluble dans l'alcool et l'éther. C'est plutôt à cet alcaloïde qu'il faut rapporter les propriétés légèrement hypnotiques du Boldo.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*: 5 milligr. à 1 centigr. en pilules.

Bondonneau. — Agglomération située à 3 km S. de Montélimar, dans le département de la Drôme. Altitude 140 m. Eau froide (10°), bicarbonatée-calcique et magnésique, iodo-bromurée. Utilisée surtout en boisson, et aussi en bains, injections, lotions, douches.

Principales indications. — Affections gastro-intestinales et utérines avec excitabilité congestive ou névropathique, névralgies sciatiques.

Boricine. — Voir BORO-BORAX.

Borique (Acide). — *Caract. phys. et*

chim. — Se présente soit en aiguilles incolores, soit en paillettes onctueuses (s'il est obtenu par décomposition du borax en présence d'eau albumineuse), inodore, d'un goût acidulé. L'acide cristallisé est préférable. Soluble dans 25 p. d'eau froide, 3 p. d'eau bouillante, 16 p. d'alcool, 5 p. de glycérine; 100 gr. d'eau dissolvent 16 gr. d'un mélange, à parties égales, de borax et d'acide borique, l'addition d'une petite quantité de magnésie augmente encore cette solubilité.

Effets physiol. et tox. — Absorbé facilement par les voies digestives, transformé en borate de soude dans le sang et éliminé par les urines, la salive, et l'expectoration (chez les tuberculeux). Bien que peu toxique, il peut provoquer, à doses excessives, des vomissements, du hoquet, de l'albuminurie, des embolies capillaires (par altération des hématies) et même du collapsus; dans les cas bénins, tout se borne à des érythèmes suivis de desquamation, à des troubles dyspeptiques, à de la prostration avec fourmillements des extrémités.

Prop. thérap., indicat. — Antiseptique faible, utile, moins pour détruire les bactéries que pour en entraver la pullulation dans un milieu aseptique; empêche le développement du *staphylocoque*, mais non du *streptocoque*; exerce une action élective sur l'*oidium albicans*, champignon du muguet. Ses effets non irritants, sa faible toxicité en ont généralisé l'emploi comme antiseptique usuel des cavités muqueuses (bouche, pharynx, fosses nasales, oreille, vessie, vagin, etc.). Il a été préconisé, à l'intérieur, comme antiseptique des voies urinaires, dans les cystites, les pyélites; comme expectorant dans la tuberculose pulmonaire (Gaucher).

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.*: Solution aqueuse à 4 p. 100, ou alcoolique, à saturation; poudre pour insufflations; pommade à 10 à 20 p. 100; glycérolé, gaze à 10 p. 100.

Collutoire:

Acide borique 2 gr.
Miel rosat 10 —
Jus de citron N° 1

Poudre à priser :

Acide borique porphyrisé	4 gr.
Menthol porphyrisé	20 centigr.
Poudre de réglisse	49 gr.

Solution boriquée :

Acide borique	40 gr.
Thymol	2 —
Essence de girofles	V gouttes.
Eau distillée bouillie	1000 gr.

Solution concentrée :

Acide borique	} āā 100 gr.
Borax	
Magnésie calcinée	25 —
Eau distillée bouillie	1000 —

Borate de soude. (*Borax*). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux prismatiques, incolores, solubles dans 10 p. d'eau froide, 2 d'eau bouillante, 8 de glycérine.

Effets physiol. et tox. — Ceux de l'acide borique, mais encore moins irritants localement. Son usage interne prolongé entraîne des troubles gastro-intestinaux et peut provoquer des éruptions eczéma-teuses et de la diarrhée.

Prop. thérap., indicat. — *Usage ext.* : Très usité comme antiseptique faible, en gargarismes ou collutoires, contre les angines, les stomatites, les aphtes, le muguet; en solution, pour lavages ou pansement humide des dermatoses enflammées (eczéma, impétigo, acné), de la lymphangite mammaire. — *Usage int.* : Préconisé contre l'épilepsie (Gowers), la paralysie agitante (Grasset); comme alcalin, dans la gravelle urique et les affections des voies urinaires.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 4 à 6 gr. en cachets ou potion. *Usage ext.* : en gargarismes, collutoires, solutions, pommades.

Solution (dermatoses enflammées) :

Borate de soude	5 gr.
Salicylate de soude	2 —
Eau bouillie	500 —

pour pansements humides à la gaze neutre.

Gargarisme :

Borax	40 gr.
Teinture de pyrèthre	5 —
Eau dist. de menthe	100 —

Collutoire :

Borax	} āā 20 gr.
Miel rosat	
Essence de girofles	

Potion :

Borax	10 gr.
Sirop de groseilles	80 —
Eau distillée	90 —

(1 gramme par cuiller à soupe).

Cachets :

Borax	} āā 30 centigr.
Benzoate de soude	

Pour un cachet (diathèse urique, goutte).

Borate (Per-) de soude. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche cristalline, soluble dans l'eau; sa solution à 27 p. 1000 dégage deux fois son volume d'oxygène.

Prop. thérap., indicat. — Identiques à celles de l'eau oxygénée qu'il permet de préparer extemporanément. Sa solution est employée en lavages et gargarismes, dans les stomatites, les angines; en injections contre la leucorrhée; en pansements sur les plaies atones, les ulcères.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : solution 27 p. 1000; en poudre.

Boro-borax (Boricine). — *Caract. phys. et chim.* — Composé cristallin, neutre, obtenu en faisant chauffer, avec de l'eau, parties égales de borax et d'acide borique, jusqu'à ébullition. Soluble dans 7 p. d'eau.

Prop. thérap., indicat. — Antiseptique externe remarquablement toléré par la peau et les muqueuses, préconisé par J. Darier dans le traitement des dermatoses (eczéma, impétigo).

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : Solution 4 à 4 p. 100, pour pansements, lotions, gargarismes, injections.

Botulisme. — Voir INTOXICATIONS ALIMENTAIRES.

Boues minérales. — Les boues minérales, utilisées en bains complets ou en bains locaux, contre les arthropathies chroniques, les névralgies, les suites de traumatismes, agissent surtout par leur température élevée (35°-40°-45°) et les principes qu'elles renferment (sul-

fures de fer, sulfures alcalins, chlorures, etc.). Elles exercent à la fois : une action locale, révulsive et résolutive; une action générale, stimulante. Les bains de boue se prennent surtout à *Dax* et à *Saint-Amand*, en France.

Bouillon de légumes. — C'est une dissolution, dans l'eau, des composés solubles contenus dans les légumes (protéides, hydrates de carbone et, surtout, sels de soude, de potasse, phosphates). Il existe plusieurs recettes de bouillon de légumes; celle de Méry, une des plus connues, consiste à faire bouillir pendant 4 heures, dans un litre d'eau, où on les plonge à froid, les légumes suivants :

Pommes de terre	60 gr.
Carottes	45 —
Navets	15 —
Pois secs	} āā 6 gr.
Haricots secs	

On passe le jus, on jette les légumes, puis, ayant complété le litre avec de l'eau bouillie, on ajoute 5 gr. de sel. Le liquide obtenu, jaunâtre, légèrement louche, est d'un goût fort agréable, très bien accepté par les malades et les enfants.

Comby préfère la formule suivante : Faire bouillir pendant 3 heures, dans 3 litres d'eau :

Blé	} āā 30 gr.
Orge perlé	
Mais concassé	
Haricots (bruts ou décortiqués)	
Lentilles (brutes ou décortiquées)	
Pois (bruts ou décortiqués)	

Il reste, après ébullition, un liquide que l'on ramène, par addition d'eau, au volume de trois litres et qui est additionné de 15 gr. de sel.

L'emploi des bouillons de légumes a pris une place importante dans le traitement des affections intestinales (appendicites à refroidir ou opérées; entérites infantiles (v. c. m.), des adultes et surtout des nourrissons). Il est utilisé, soit pur, pour masquer ou mitiger la diète

hydrique, soit comme base de bouillies farineuses, préparées en délayant, à froid, dans 100 gr. de bouillon, une demi-cuillerée (avant 6 mois) à une cuillerée à café de farine (riz, orge ou avoine) puis en faisant cuire un quart d'heure. Parfaitement liquides, ces bouillies sont fort bien prises au biberon par les enfants qui tolèrent mal le lait. Quand les digestions sont redevenues normales, l'alimentation lactée est graduellement reprise par mélange, au bouillon de légumes, de quantités croissantes de lait.

Bouleau. — *Betula alba* (Amentacées). Les feuilles et l'écorce sont utilisées comme diurétique, astringent et fébrifuge. L'huile (essence de cuir de Russie) est usitée en dermatologie. Les feuilles sont employées en infusion (25 à 30 gr. dans 150 à 200 gr. d'eau bouillante), l'écorce l'est en décoction (15 gr. p. 1000).

Boulimie. — La boulimie, ou exagération de la sensation de la faim, peut être physiologique à l'âge de la puberté, pendant la convalescence de maladies aiguës. Il suffit alors de la modérer pour prévenir l'indigestion. Autrement, il importe d'abord de préciser la cause de la boulimie. Le diabète, l'hyperchlorhydrie, la cholémie familiale (Gilbert et Lereboullet) entraînent une boulimie avec polyphagie qui sera atténuée par les traitements appropriés à ces divers états. Très capricieuse, parfois anxieuse, la boulimie des neurasthéniques, des hystériques, apaisée, en certains cas, par l'ingestion d'une quantité minime d'aliments (boulimie sans polyphagie) tiendrait souvent à une véritable inanition (Mathieu et J.-Ch. Roux) curable alors par une alimentation suffisante aux repas, sans préjudice du traitement général de ces névroses (isolement, repos, hydrothérapie, massage, etc.).

Boulou (Le). — Village des Pyrénées-Orientales, à 22 km de Perpignan et 11 km E.-N.-E. de Céret, sur la route d'Espagne, au pied du Pic Estelle. Altitude 84 m. Eaux froides (16°-18°), bicarbonatées-sodiques, présentant la plus grande analogie avec les eaux des sources froides de Vichy ou certaines sources

de Vals. Utilisées en boisson, douches, dans les mêmes conditions que les eaux de Vals et de Vichy.

Bourbon-l'Archambault. — Chef-lieu de canton de l'Allier, situé au fond d'une vallée arrosée par la petite rivière de la Barge, à 22 km de Moulins. Altitude 260 m. Eaux hyperthermales (52°), chlorurées-sodiques, bicarbonatées mixtes, bromo-iodurées. Utilisées en bains de baignoire, de piscine, de vapeurs, douches, étuves, et même en boisson.

Principales indications. — Rhumatismes, scrofule, lymphatisme, paralysies, affections chirurgicales et gynécologiques, neurasthénie.

A côté des sources chaudes, émergeant d'un îlot de roches cristallines du Plateau central, il faut signaler une source froide (*source Jonas*) d'un caractère tout différent et qui appartient aux terrains de la plaine. Cette eau est bicarbonatée, sulfatée et magnésienne, en même temps que ferrugineuse et douée de propriétés laxatives. On en fait un grand usage au cours du traitement thermal, et cette eau froide constitue un puissant adjuvant de ce traitement thermal.

Bourbon-Lancy. — Chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, situé dans la vallée de Saint-Léger, à 30 km de Moulins. Altitude 240 m. Eaux hyperthermales (46°-56°), faiblement minéralisées, à prédominance relative chloruro-sodique, riches en gaz rares (*argon, hélium, néon, crypton, xénon*). Utilisées en bains de baignoire, de piscine et de vapeur, douches, étuves, et quelques-unes des sources en boisson.

Principales indications. — Rhumatismes, scrofule, chlorose, paralysies.

Bourbonne-les-Bains. — Chef-lieu de canton de la Haute-Marne, arrondissement de Langres, situé au fond d'une vallée étroite parcourue par le Borne, dans la région appartenant à la partie supérieure du bassin de la Saône. Altitude 280 m. Eaux hyperthermales (42°-65°), chlorurées-sodiques fortes. Utilisées surtout sous forme de bains, douches d'eau et de vapeur, fomentations, applications de la boue des sources, mais également en boisson.

Principales indications. — Rhumatismes, scrofule, lymphatisme, paralysies, affections chirurgicales et gynécologiques.

Bourboule (La). — Village du Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand, dans la vallée de la Dordogne, à 14 km de la station de Laqueuille, à 7 km du Mont-Dore et à 50 km de Clermont. Altitude 846 m. Eaux froides (groupe Fenestre, 18°-19° sur la rive gauche de la Dordogne) et hyperthermales (groupe Choussy, Perrière, etc., 53°-56°, et même 60° au fond des puits, sur la rive droite de la Dordogne), chlorurées-sodiques fortes, bicarbonatées, gazeuses et arséniatées. Utilisées sous forme de boisson, de bains, de douches chaudes ou froides, de lotions, de pulvérisations, d'inhalations.

Principales indications. — Affections scrofuleuses (notamment catarrhes et dermatoses), cachectiques, rhumatismales (surtout rhumatisme noueux), certaines névroses telles que la chorée; tuberculose.

Bourdaïne. — *Rhamnus Frangula* (Rhamnacées). Espèce très commune dans nos régions; l'écorce doit à la *franguline* (dédoublée dans l'eau en *rhamnose* et *émidine*) des propriétés purgatives précieuses (purgé sans coliques au bout de 8 à 10 heures) dans le traitement de la constipation spasmodique habituelle.

Formes pharmac., doses. — Décoction 3 gr.; poudre de 1 gr. à 1 gr. 50 en cachets. Extrait fluide 4 à 5 gr.; enfants, 50 centigr. par année.

Décoction :

Écorce de bourdaïne 3 gr.
Eau 250 —
Zeste d'une moitié d'orange.

Faire bouillir jusqu'à réduction à 100 c. c. et boire en se couchant.

Cachets :

Écorce de bourdaïne }
pulvérisée }
Rhubarbe pulvérisée. } 20 centigr.
Magnésie lourde. }

Pour un cachet. Le soir au coucher.

Elixir :

Écorce de bourdaïne 4 gr. 50
Alcool à 60° 15 gr.

Laisser macérer 12 heures, filtrer et ajouter au filtrat :

Sirop de limons 20 gr.

En une ou deux fois, le soir, au coucher.

Sirop :

Écorce de bourdaïne 50 gr.
Eau dist. bouillante 120 —

Infuser, filtrer et faire dissoudre :

Sucre blanc 200 gr.

1 à 3 cuillerées à soupe le soir au coucher (enfants).

Bourdonnements d'oreilles. — Les bruits d'oreilles *subjectifs* (bourdonnements, tintements, sifflements) peuvent reconnaître une cause générale: *anémie, cardiopathie (aortique surtout), artériosclérose, mal de Bright*, etc., qu'il importe surtout alors de dépister pour la traiter. Bien plus souvent, les bourdonnements sont un symptôme très pénible et très rebelle de l'*otite scléreuse progressive*. Sans préjudice du traitement local, réservé aux auristes, le médecin peut chercher à atténuer ce trouble. Toute la gamme des calmants: *bromures, aconit, acétanilide, phénacétine, bromidia, valériane d'ammoniaque* peut être mise à contribution et, souvent, l'un ou l'autre apportera un soulagement passager. Charcot donnait la *quinine* à doses massives (75 centigr. à 1 gr. de sulfate en 4 cachets, pris entre les repas, par cures de 15 jours). Ce traitement qui exige le repos au lit, commence par exaspérer les bourdonnements, mais finit souvent par les éteindre parfois complètement, surtout s'ils font partie d'un *syndrome de Ménière*, cas où il trouve son indication précise. L. Lévi a obtenu quelque amélioration des bruits d'oreilles avec le *sérum de Trunczek*. On leur a encore opposé: l'extrait fluide de *cimifuga racemosa* (X à XXX gouttes — A. Robin et Mendel); la *thiosinamine* (Mac Cullagh). Enfin certains cas intenses et rebelles (assez pour pousser au suicide) seront amendés par les *piqûres de morphine*. C'est à eux qu'il faut opposer la

ponction lombaire à laquelle Babinski doit quelques beaux succès.

Bourrache. — *Borrago officinalis* (Borraginées). Les feuilles en infusion (5 à 10 p. 1000) sont d'un emploi populaire, comme sudorifique, au début du rhume.

Brachial (Paralysie radiculaire du plexus). — La plupart de ces paralysies reconnaissent une *origine obstétricale*; quelques-unes pourtant sont imputables à l'*hérédosyphilis* et sont, de ce fait, justiciables du *traitement spécifique*. Tous les autres cas le sont du *traitement électrique précoce* qui sera institué en se basant sur les résultats de l'*exploration électrique*. Les cas où tous les muscles frappés réagissent encore au courant faradique sont justiciables de la *galvano-faradisation*. L'électrode indifférente (pôle positif de la pile) est appliquée dans le dos; l'électrode active (pôle négatif du courant induit) est posée successivement sur tous les muscles et nerfs atteints, spécialement sur le *point de Erb* où la majeure partie du plexus brachial peut être excitée (Alb. Weil). On utilise des courants de 8 à 10 milli.-amp. avec des intermittences espacées de 10 minutes, par séances répétées au moins 3 fois par semaine. Quand tous les muscles lésés ou quelques-uns présentent la *réaction de dégénérescence*, on recourt exclusivement au courant galvanique, n'insistant sur les intermittences ou les renversements que lorsque quelques contractions commencent à se montrer. D'autant plus efficace qu'il est plus précoce, le traitement doit commencer peu de jours après la naissance; le processus dégénératif peut être ainsi prévenu. Les cas bénins guérissent en un mois. Les cas graves (avec D. R.) sont bien plus rebelles; souvent le premier indice d'amélioration n'apparaît que le 3^e mois (A. Weil) et la motilité n'est complètement recouvrée qu'au bout de 4, 5, 8 ou 10 mois.

Certaines paralysies radiculaires succèdent à une *névrite ascendante d'origine traumatique*. On doit, parfois, pour arrêter les progrès de la lésion, pratiquer, à l'exemple de Chipault, la *résection intradure-mérienne des racines rachidiennes postérieures*.

Bradycardies. — Le ralentissement excessif des battements du cœur (au-dessous de 60), à moins qu'il ne soit *physiologique*, comme chez certains sujets, est tantôt *symptomatique*, tantôt *essentiel* (?). Dans la première variété, il faut traiter l'*élément causal*, très variable, suivant les cas : *anémie, inanition, paludisme, surmenage, convalescence de fièvres graves, insolation, crises douloureuses abdominales* (gastralgie, coliques hépatique, saturnine, néphrétique, appendiculaire, péritonite) ou *autres* (tabes, névralgies, angine de poitrine), *lésion bulbaire* (poliomyélites ascendantes, méningite tuberculeuse ou syphilitique) ou *cérébrale, intoxications* (tabac, opium, aconit, digitale, cyanure, colchique, belladone, jusquiame, etc.), *auto-intoxications* (ictère, diabète, urémie) ou *infections* (fièvre typhoïde, grippe, diphtérie, pneumonie, etc.). Dans ces différentes conditions, la thérapeutique sera surtout pathogénique.

La *bradycardie essentielle* ou *pouls lent permanent* (maladie de Stokes Adams) implique presque toujours l'*artériosclérose* et l'*insuffisance rénale*. On instituera donc, dans l'intervalle des crises syncopales et épileptiformes, un régime (lacté ou lacto-végétarien) et un traitement (*iodures* à petites doses; *trinitrine, théobromine*) appropriés à ces deux facteurs. A la bradycardie elle-même on opposera, sans grand succès, le *café* et la *caféine*. Quand éclatent les paroxysmes (par anémie bulbaire), on aura immédiatement recours : au *décubitus dorsal* (la tête en position déclive), aux *inhalations de nitrile d'amyle, d'éther, d'oxygène*, aux *piqûres d'éther, de caféine, d'huile camphrée*, à la *respiration artificielle*, aux *tractions rythmées de la langue* et aux *injections de sérum artificiel*. En général, la *digitale* est contre-indiquée. La prophylaxie des crises consiste à éviter les émotions, les écarts de régime, le tabac, le surmenage, etc.

Brides-les-Bains. — Village du département de la Savoie, dans la vallée du Doron, à 5 km de Salins-Moutiers. Altitude 600 m. Eaux thermales (35°-36°), chlorurées-sulfatées (chlorurée-sodique, sulfatée-calcique et sodique), carboniques

et sulfurées faibles. Utilisées sous forme de boisson, de bains de baignoire, de vapeurs et de boues, de douches et d'inhalations.

Principales indications. — Obésité dépendant de troubles dans les fonctions nutritives et les phénomènes d'oxydation, affections des voies digestives (notamment celles dépendant d'un ralentissement dans la circulation abdominale), dermatoses à forme humide.

Bright (Mal de). — Voir NÉPHRITES.

Bromidia. — Hypnotique composé usuel dont la formule (déposée) est la suivante :

Bromure de potassium . . . 24 gr.
Hydrate de chloral . . . 24 —
Extrait de cannabis . . . 24 centigr.
— de jusquiame . . . 24 —
Eau distillée Q. S. pour 120 c. c.

Chaque cuillerée à café contient environ 1 gr. de bromure et de chloral et 1 centigr. des deux extraits. — **Doses :** 1 à 4 cuillerées à café dans un peu d'eau pure ou aromatisée (insomnie nerveuse).

Bromidrose. — Ce terme désigne l'*hyperhidrose fétide*, habituellement localisée (aux aisselles chez les femmes rousses; aux pieds chez les hommes jeunes) parfois pourtant généralisée (hystériques). Il sera surtout question ici de la *bromidrose plantaire*, infirmité très pénible et très rebelle. On peut l'atténuer par certains soins hygiéniques : lavages répétés (de rigueur), trempages de quelques minutes dans une solution à 1 p. 100 de *permanganate de potasse* (Stewart) ou badigeonnages (de la plante, des espaces interdigitaux et sous-digitaux) avec une solution d'*acide chromique* à 1, 2 ou 3 p. 100 (Sabouraud); poudrages avec des poudres inertes : *bismuth, oxyde de zinc, talc*, additionnées d'*acide salicylique* (3 p. 100); changements de chaussettes aussi fréquents que possible.

Bromipine. — Combinaison du brome à l'huile de sésame ou d'œillette, contenant soit 10, soit 33,33 p. 100 de brome.

Caract. phys. et chim. — Liquide brun plus ou moins foncé. L'huile bromée forte correspond, par gramme, à 50 cen-

tigr. de bromure de potassium et à 63 centigr. par centimètre cube.

Prop. thérap., indicat. — Celles des bromures (épilepsie surtout), mieux tolérée par l'estomac, qu'elle traverserait sans être modifiée.

Formes pharmac., doses. — 15 gr. et plus, en potion; introduite aussi par voie hypodermique ou rectale.

Bromoforme. — **Caract. phys. et chim.** — Liquide incolore, très dense (2,43 et XXXVII gouttes au gramme). D'une odeur rappelant celle du chloroforme, peu soluble dans l'eau froide (3 p. 1000), aisément soluble dans l'eau chaude, l'alcool, l'éther.

Effets physiol. et tox. — Action locale très irritante sur les muqueuses; hypno-anesthésique en inhalations, antispasmodique à l'intérieur; à dose toxique, provoque la torpeur, puis le coma avec cyanose, pouls filiforme, abolition des réflexes, myosis; quelquefois éruption papuleuse.

Prop. thérap., indicat. — Calme la toux spasmodique, surtout chez l'enfant, dans la coqueluche, la grippe, etc. L'eau bromoformée trouve son indication dans les mêmes cas que l'eau chloroformée (gastralgie, vomissements).

Formes pharmac., doses : Adultes, XX à XXX gouttes. Enfants, avant 6 mois, 1 goutte, 3 fois par jour; de 6 mois à 1 an, III gouttes, 3 fois par jour; après un an, IV à V gouttes; de 1 à 3 ans, VI à XV gouttes. Il est essentiel (pour éviter toute action irritante) que le bromoforme soit à l'état de dissolution parfaite, ce qui s'obtient aisément par addition d'une petite proportion d'alcool et de chloroforme.

Élixir :

Bromoforme 2 gr.
Chloroforme 1 gr. 50
Teinture de racines d'aconit 4 gr.
Teinture de belladone . . . 8 —
Alcool à 60°. Q. S. pour 250 c. c.

Cuillerée à café ou à soupe, suivant l'âge et le cas, dans un demi-verre ou un

verre d'eau sucrée ou d'infusion de violettes.

Looch huileux (Marfan) :

Bromoforme 7 gr.
Huile d'amandes douces } aa 30 —
Gomme arabique pulvérisée }
Sirop de fleurs d'oranger . . . 40 —
Eau distillée de laurier-cerise 10 —
Eau distillée . Q. S. pour 300 c. c.

Contient IV gouttes de bromoforme par cuillerée à café, ce qui permet de régler les doses suivant l'âge.

Bromure d'ammonium. — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux prismatiques incolores, peu stables, très solubles dans l'eau, de saveur salée et piquante.

Effets physiol. et tox. — Serait plus actif que les autres bromures (Brown-Séquard), à la fois sédatif et stimulant (par l'ammoniaque); réduit la diurèse et le taux de l'urée; est également un modificateur de la muqueuse bronchique.

Prop. thérap., indicat. — Préconisé contre la coqueluche, la chorée, l'insomnie congestive, l'épilepsie; usité surtout en association avec les bromures de potassium et de sodium.

Formes pharmac., doses. — Agit à plus petites doses que le bromure de potassium. Adultes, 2 à 5 gr. par doses fractionnées; enfants, 10 à 30 centigr. (coqueluche), en solution, sirop.

Bromure de calcium. — **Caract. phys. et chim.** — Sel blanc, déliquescent, peu stable, très soluble dans l'eau.

Prop. thérap., indicat. — Préconisé contre l'épilepsie, l'insomnie par éréthisme cérébral, le *delirium tremens*, la gastralgie; serait mieux toléré par les enfants que le bromure de potassium.

Formes pharmac., doses. — 2 à 4 gr. en solution, sirop; enfants, 10 à 25 centigr. par année. — **Incompatib.** Acides carbonique, citrique, tartrique, phosphorique, sulfurique, borique, benzoïque et leurs sels.

Sirop (enfants) :

Bromure de calcium . . .	40 gr.
Eau distillée de laurier-cerise	40 —
Sirop d'écorces d'oranges amères	150 —

1 gr. par cuiller à soupe.

Potion (gastralgie) :

Bromure de calcium . . .	3 gr.
Extrait de belladone. Quinze centigr.	
Eau chloroformée . . .	90 gr.
Sirop d'orgeat	80 —

Cuillerée à soupe 1 heure avant et 1 heure après les repas.

Bromure de camphre. — *Caract. phys. et chim.* — Le camphre monobromé, plus stable que le vrai bromure de camphre, est seul usité. Cristaux prismatiques, transparents, d'odeur camphrée, presque insolubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool, l'éther, les huiles.

Effets physiol. et tox. — Réduit le nombre des pulsations cardiaques, ralentit la respiration, abaisse la température et provoque de la somnolence. Détermine chez les mammifères des hallucinations, de l'incoordination motrice, des convulsions et de l'hypothermie.

Prop. therap., indicat. — Énergique sédatif nervin, utilisé surtout contre l'éréthisme génital, la spermatorrhée, l'excitation alcoolique ou hystérique, les palpitations; préconisé aussi contre l'épilepsie, la chorée, la paralysie agitante.

Formes pharmac., doses. — 10 centigr. à 1 gr. 50 par jour, en pilules ou dragées; en injections hypodermiques (Voir la formule).

Pilules :

Bromure de camphre . . .	2 gr. 50
Oxyde de zinc	4 gr. 50
Extrait de valériane . . .	5 gr.

Pour 50 pilules, 10 à 20 par jour.

Solution hypodermique :

Bromure de camphre	3 gr.
Alcool à 90°	35 —
Glycérine pure	22 —

XX à XL gouttes par jour.

Bromure d'éthyle. — Voir ÉTHYLE.

Bromure d'or. — *Caract. phys. et chim.* — Masse déliquescence brunâtre; très soluble dans l'eau, l'alcool; incompatible avec les alcaloïdes.

Prop. therap., indicat. — Préconisé dans le cancer gastrique, l'épilepsie, la syphilis (efficacité douteuse).

Formes pharmac., doses. — 1 à 2 centigr. par jour, en solution.

Bromure de potassium. — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux cubiques, incolores, inodores, de goût salé et amer, solubles dans 2 p. d'eau, 4 de glycérine, 200 d'alcool, insolubles dans l'éther et le chloroforme.

Effets physiol. et tox. — *Localement,* effets très irritants sur le derme dénudé ou sur l'hypoderme (pouvant aboutir à la suppuration, après injection sous-cutanée d'une solution même peu concentrée), ainsi que sur les muqueuses (en solution concentrée). Les *effets généraux* sont respectivement imputables au brome d'une part, de l'autre au potassium. Exerçant une action élective sur le neurone central, le brome diminue l'excitabilité réflexe cérébro-spinale, surtout quand son exaltation se traduit par des convulsions; son *influence hypnagogue* est liée à l'anémie cérébrale par spasme vasculaire; elle s'accompagne chez l'homme, d'une *anaphrodisie* constante et de l'abolition du réflexe pharyngé (avec 5 ou 6 gr. de bromure) par anesthésie de l'isthme du gosier s'étendant au larynx; de plus hautes doses (15 gr.) abolissent la sensibilité de la cornée, des muqueuses conjonctivale, vésicale, uréthrale et vaginale; l'anesthésie cutanée peut survenir à une phase tardive de l'intoxication. Au potassium sont imputables les modifications cardiovasculaires et respiratoires (nulles avec le bromure de sodium); à faibles doses (2 à 4 gr.), la systole cardiaque est plus vigoureuse, la tension artérielle accrue, les petits vaisseaux contractés (pâleur); à hautes doses, la respiration se ralentit, la systole, plus lente, s'affaiblit, les vaisseaux se dilatent, on note de l'hypotension artérielle et de l'hypothermie. Expérimentalement, la paralysie car-

drique prédomine quand le bromure est injecté dans les veines.

L'absorption du bromure est très rapide (apparaît dans la salive au bout de 5 minutes). Son *élimination* s'opère par les reins, les glandes (mammaires, sudoripares, salivaires, lacrymales), par les fèces, et la bile. L'élimination cutanée du brome est la cause des *éruptions bromiques* (érythème, papules, pustules, vésicules, bulles ou même tubercules géants). Les doses moyennes activent la diurèse; les doses élevées la réduisent, donnant lieu à des urines plus denses, parfois albumineuses ou sanguinolentes, et même à de la paralysie vésicale. L'usage prolongé du bromure dessèche les muqueuses conjonctivale et pharyngée, et, en réduisant la sécrétion du suc gastrique, entraîne l'anorexie et la dyspepsie atonique.

Le terme *bromisme* désigne l'ensemble des signes d'intolérance manifestés par l'organisme à l'égard du bromure de potassium; leur intensité est proportionnelle aux doses absorbées et à la durée de la médication. La fétidité de l'haleine (douceâtre), la sécheresse buccale ou le ptialisme (salive visqueuse), la parole pâteuse, la faiblesse, la petitesse du pouls avec refroidissement des extrémités indiquent déjà une *intoxication légère*. Si l'absorption du bromure continue, apparaissent bientôt les signes de l'*intoxication chronique*: céphalée grave, pâleur, hébétude, amnésie, adynamie profonde, amaigrissement, dyspepsie (anorexie, langue sale, nausées, vomissements, parfois diarrhée), faiblesse des jambes, titubation, tremblement, vertiges, troubles de la parole et de l'écriture, enfin quelquefois délire hallucinatoire venant, en certains cas, compléter un syndrome simulant la *démence paralytique*. En même temps, avec une toux sèche et quinteuse, la respiration, ralentie, devient faible et superficielle, ce qui favorise hautement les infections broncho-pulmonaires (pneumonie terminale). La cachexie, l'entérite cholérique, l'érysipèle, un anthrax gangreneux sont les épilogues possibles de l'intoxication. L'absorption de doses

massives détermine, d'emblée ou après plusieurs semaines, des accidents d'*intoxication aiguë*: après une phase d'ivresse bromique, puis de stupeur (facies bouffi, regard éteint), le malade tombe dans le coma, à moins qu'il ne succombe à l'arrêt du cœur. Les dermatoses bromiques (polymorphes), communes à toutes les formes lentes d'intoxication, sont évitées dans une large mesure: 1° par l'asepsie soignée du tégument; 2° par l'antisepsie intestinale; 3° par le régime achloruré (Voir ÉPILEPSIE).

Prop. therap., indicat. — Remarquable antispasmodique et sédatif de l'éréthisme nerveux, mais, en même temps, hyposthénisant; demeure le remède quasi-spécifique de l'*épilepsie* (v. c. m.) dite *essentielle* à laquelle on l'oppose, soit seul, soit associé à l'*opium* ou à la *belladone*; moins efficace contre l'*épilepsie symptomatique*, quoique recommandable dans l'*éclampsie puerpérale* ou *saturnine*, dans les *convulsions infantiles*; ne trouve son indication dans l'*hystérie* qu'à titre occasionnel, y étant plutôt nuisible en principe. La *chorée*, le *spasme de la glotte*, la *laryngite striduleuse*, l'*asthme nerveux* (sans catarrhe), les *vomissements réflexes* (grossesse, tuberculose) ou *post-anesthésiques* (en lavement), l'*œsophagisme*, l'*incontinence nocturne d'urine*, en sont également tributaires à divers degrés. Peut être utile, mais associé au chloral, dans le *tétanos infectieux* ou toxique (strychnine). Sans faire partie des hypnagogues vrais, il en favorise l'effet (par exemple uni au chloral, dans le *bromidia* (v. c. m.), et suffit souvent contre l'insomnie nerveuse ou toxique (thé, café, tabac). Soulage les *palpitations*, l'oppression et l'agitation nerveuse dans les cardiopathies bien compensées. Utilisé encore contre tous les *délires congestifs* (non infectieux), les *érections nocturnes* (chez les blennorrhagiques ou les opérés de phimosis), le *vaginisme*, la *spermatorrhée*. Donne également des succès dans certaines formes de *migraine*. Son usage comme anesthésique du pharynx et du larynx (pour l'examen ou les interventions sur ces régions) est délaissé pour